



Dois je signer un contrat avec un généalogiste ?

Par **LASSABLIERE CHANTAL**, le **16/01/2017 à 12:26**

Bonjour. Je suis héritière d'une tante (soeur de mon père décédé) J'ai transmis rapidement mes coordonnées d'état civil au notaire en charge de la succession. Suis je obligée de signer un contrat avec un généalogiste ? J'ai reçu un document que j'ai refusé de signer puisqu'il n'a pas à faire de recherches me concernant. Il insiste pour que je le fasse, invoquant des tas de raisons, non recevables à mon avis. Il a réussi à obtenir la signature de certains héritiers et a reconnu en avoir retrouvé l'ensemble. Que puis je lui répondre lorsqu'il m'appelle ? Nous sommes 31 à qui reviendra cet héritage qui n'est constitué que d'avoir sur des placements, mais pour lequel il prend 15% sur la part revenant à chacun. Certes ce n'est pas un pourcentage important, mais je ne suis pas d'accord de payer pour des démarches qu'il n'a pas eu à faire en ce qui me concerne. Peut il interférer dans le règlement de cette succession ? Par avance, je vous remercie pour votre réponse. CL